







Service d'Accompagnement À la Rénovation Energétique

Acte d'engagement pour bénéficier d'un accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans votre bien immobilier

Le service de rénovation énergétique de l'habitat de Quimperlé Communauté vous conseille pour toutes les questions qui concernent votre logement dans le but de simplifier vos démarches et de vous accompagner dans votre projet : les étapes, les entreprises, le volet juridique, les aides financières...

Pour le projet de rénovation énergétique de votre logement, ce service peut vous accompagner depuis l'analyse de vos besoins jusqu'à l'achèvement des travaux et le suivi des consommations. Il s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants (résidence principale et secondaire) qu'aux propriétaires bailleurs d'un logement.

Suite aux premiers échanges que vous avez eu avec votre Conseiller France Rénov', il vous est proposé :

- *Un accompagnement complet*, neutre, objectif et gratuit, dans la mise en œuvre de votre projet.
- La possibilité de faire réaliser une **évaluation énergétique** de votre logement ou d'analyser l'audit énergétique que vous avez déjà réalisé avec un prestataire extérieur.

Cet accompagnement pourra vous faire bénéficier des services listés ci-dessous dans un délai de 2 à 4 mois :

- ✓ Une visite sur site de votre logement
- ✓ Une aide au choix d'un professionnel pour réaliser l'évaluation énergétique ou l'audit de votre logement
- ✓ Une évaluation énergétique de votre logement et remise d'un rapport d'évaluation.
- ✓ Une aide à l'analyse de l'évaluation énergétique permettant de proposer des scénarios de travaux adaptés
- ✓ Une aide à l'appropriation d'un audit énergétique (si celui-ci est déjà réalisé) de votre logement
- ✓ Une aide à la cohérence et la hiérarchisation des choix de travaux
- ✓ Une aide à la sélection des entreprises (lecture des qualifications, analyse des devis, etc.)
- ✓ Un soutien à la mobilisation des aides financières et l'élaboration d'un plan de financement individuel (Ma Prime Rénov', aides ANAH, Certificats d'Économie d'Énergie en amont de la signature d'un devis, etc.)
- ✓ Un soutien pour vous aider dans le suivi des travaux que vous aurez choisi de faire réaliser ;
- ✓ Des astuces et conseils pour prendre en main votre logement rénové (rappels des entretiens des appareils à prévoir, réglage des régulations de chauffage...)
- ✓ Un bilan de l'opération à l'issue des travaux

Les informations et conseils de votre Conseiller France Rénov' sont indicatifs et fournis à partir des seuls éléments présentés/demandés. L'accompagnement fourni constitue une aide à la décision; le choix et la mise en œuvre des solutions, la réception des aides financières associées relève de votre responsabilité et de celle des entreprises qui seront sollicitées. La responsabilité du Conseiller France Rénov' ne pourra en aucun cas être recherchée.

Paraphe : V. .









Pour être accompagné dans votre projet, vous vous engagez à :

- Transmettre tout document et information indispensable¹ à la bonne réalisation de l'accompagnement (justificatif de domicile, Avis impôts N-1, justificatif de propriété, facture énergétique, plan du logement).
- Demander toutes les autorisations administratives obligatoires : déclaration de travaux, permis...;
- Ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé ;
- Vous rendre disponible pour le bon déroulement de l'accompagnement (visite à domicile, rdv conseiller...), être présent lors de la visite à domicile. En cas d'absence répétée, celle-ci sera facturée.
- Vous engagez à accepter la VAD proposée dans un délai raisonnable, fixé avec le service.
- En cas d'annulation, d'un rdv ou d'une visite, le ménage s'engage à prévenir minimum 5jours avant,

Pour bénéficier de l'évaluation énergétique, il faut répondre aux critères d'éligibilité suivants :

Critères	Conditions d'éligibilité	Pièce demandée
Public	Habiter le territoire de QC	Justificatif de domicile de – de 3 mois ou acte de vente.
Critères de ressources	Public hors ANAH : NB : le public ANAH dispose déjà, à travers l'OPAH de QC, d'une évaluation énergétique réalisée par notre prestataire Citémétrie	Revenu Fiscal de Référence Avis Impôt N-1
Typologie du logement	Logement occupé ou en cours d'acquisition d'un bien existant (minimum compromis signé et délai de rétractation passé), construit avant 1990	Les plans du logement : métrés si existants, à défaut merci de produire un schéma (croquis à la main ou ordinateur) précisant les cotations et les dimensions intérieures (orientation, nature des ouvrants, année d'installation et la tailles). Informations sur les parois si possible
Statut occupation	Propriétaire Occupant, Propriétaire Bailleur,	Titre de propriété, taxe foncière
Obligation 1	 Avoir participé à un rdv d'échange avec la conseillère énergie de QC S'engager dans le parcours d'accompagnement de conseil et d'aide à la rénovation énergétique Accepter une visite à domicile d'un thermicien Avoir participé au rdv de restitution avec la conseillère énergie de QC 	Attestation d'engagement A4 signée par le particulier. Bon de visite à domicile signé.
Obligation 2	Réaliser un poste de travaux au moins proposé sur le scénario 1 dans un délai de 2 ans.	Facture acquittée des travaux de moins de 2 ans à date de réalisation de l'évaluation énergétique.

Paraphe : V. . .









	Les travaux visés devront atteindre un gain énergétique d'au moins 35% par rapport à la consommation annuelle en énergie primaire	Une facturation d'un montant de 300€ sera appliquée dans le cas où cette obligation n'est pas respectée.
Obligation 3	Pour réaliser la visite et analyser au mieux les consommations du logement	 Remplir un questionnaire préalable Pendant la visite, il est important de garantir un accès aux parties chauffées et non chauffées (combles, greniers, garage, sous-sol). Pensez à préparer un escabeau ou une échelle pour y accéder. Désencombrez les accès pour faciliter l'examen des équipements.

Les informations collectées par le service de rénovation énergétique de l'habitat de Quimperlé Communauté directement auprès de vous, avec votre consentement, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion et le suivi de l'accompagnement de votre projet.

Ces informations sont à destination du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique. Elles seront conservées pendant la durée de l'intervention et 10 ans pour les données comptables.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de formuler la demande en précisant le motif et en joignant une copie d'une pièce d'identité par l'un des moyens suivants :

- par courrier RAR à l'adresse suivante :
 - Quimperlé Communauté DPO 1 rue Andreï Sakharov- CS 20245 29394 Quimperlé cedex
- par mail à l'adresse dpo@quimperle-co.bzh
- sur le site de Quimperlé Communauté <u>Site officiel de Quimperlé Communauté</u> (<u>https://www.quimperle-communaute.bzh/</u>)

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<u>www.cnil.fr</u>).

Nota: Nous vous informons que ce parcours d'accompagnement vous demandera d'investir un peu de votre temps et qu'il peut être résilié à tout moment. Il s'agit d'un parcours d'aide et d'appui renforcé, pour lequel <u>nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour répondre à vos attentes et vous offrir un service de qualité</u>.











Vos Conseillers France Rénov'

Coordonnées de la personne propriétaire :

Ou de la personne référente	
NOM(S): YINCET	
Prénom(s): TINGTING	
Téléphone: 07 67 45 16 00 / Mail: VINCENT.SUNA.SU@GMAIL.COM	
Adresse: .104.RUE.DE.LA.GARE	
Commune : BANNALEC	
Adresse des travaux (si différente) :	
4 BIS RUE LEURIOU . 29300 QUIMPERLE	
Fait à BANNALEC	
Le: 16/10/2024	
	Signature(s):
Le service de rénovation énergétique de l'habitat 16 Boulevard de la gare	V .
29300 QUIMPERLE	

Paraphe : V. . .